

---

**Arrêté ministériel autorisant l'enregistrement d'armoiries  
de personne physique ou d'association familiale**

*Extrait*

**A.M. 29-03-2023**

**M.B. 07-08-2023**

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 29 mars 2023, a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de la personne physique suivante :

163. M. Collard Johan, né à Charleroi le 28 septembre 1979 : de sinople au pairle d'or accompagné de trois besants du même.

Devise : colligo ardore en lettres d'or sur un listel de sinople.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom ainsi que pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple Jean Collard (1942-2011) et Antoinette d'Agostino (° 1948).

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature.